

Le petit guide pratique de la rentrée



Bonne rentrée à toutes et à tous



Coordonnées utiles



Direction Enfance - Service Scolaire

Directrice :

Christelle Dupau-Girou

Assistante administrative :

Aurélie Bardet

01 69 18 24 49

scolaire@bsy.fr

Service Périscolaire

Responsable :

Tévin SY

tsy@bsy.fr

Assistantes administratives :

Alexandra Djedra

01 69 18 24 51

Véronique De Sousa

01 69 18 24 44

periscolaire@bsy.fr

Référents « ETUDES »

- Léopold Gardey : 06 33 17 13 39

- La Guyonnerie : 01 69 07 14 23

- 4 Coins : 01 69 18 85 23

Référents périscolaires

⇒ LEOPOLD GARDEY :

•Sylvain Bariller (élémentaire) :

06 66 41 43 06

•Vanessa Martin (maternel) :

07 89 65 84 03

⇒ 4 COINS (élémentaire / maternel) :

•Delphine Phelippeau :

06 82 71 07 58

⇒ LA GUYONNERIE :

•Marion Durand (élémentaire) :

06 62 48 28 92

•Assia Baizidi (maternel) :

07 89 63 05 22

Mairie

01 69 18 24 24

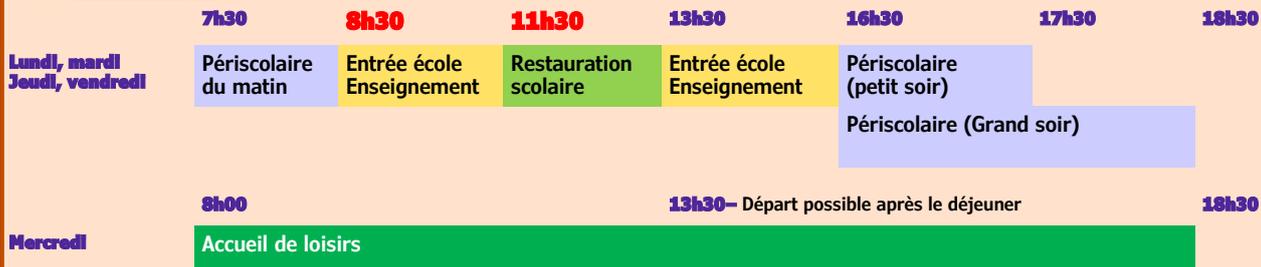
mairie@bsy.fr



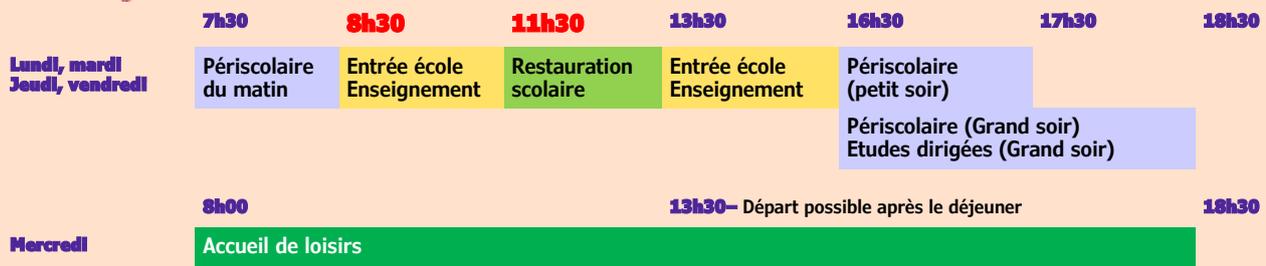
La journée d'un enfant



En maternelle



En élémentaire



Le quotient familial

Le quotient familial détermine les tarifs des prestations proposées par la Ville. La campagne de calcul du quotient familial pour l'année scolaire 2025-2026 aura lieu du :

25 août au 30 septembre 2025
à l'accueil de la mairie
SUR RENDEZ-VOUS au 01 69 18 24 24



Attention si vous ne faites pas calculer votre quotient avant le 30 septembre 2025, c'est le tarif plein qui vous sera appliqué.

Vous trouverez sur le **Portail Famille** :

- les modalités et la liste des documents nécessaires pour faire calculer votre quotient.
- La grille des nouveaux tarifs appliqués à partir de la rentrée



Calendrier inscription : périscolaire matin, restauration scolaire, périscolaire soir, mercredi et études dirigées.

=> **Les inscriptions aux activités** sont variables pour l'année scolaire et sont à faire au début de l'année.

=> **Les réservations aux activités** s'effectuent sur le portail famille selon votre planning personnel et les délais suivants :

Réservation périscolaire

MATIN ET SOIR

La réservation doit être faite sur le portail famille le jeudi précédant la semaine souhaitée.

Exemple :

Soit le jeudi 28 août dernier délai pour la semaine du lundi 1 au vendredi 5 septembre.

Réservation études dirigées

de 16h30 à 18h30



La réservation doit être faite sur le portail famille le jeudi au plus tard 10 jours avant la semaine souhaitée

Exemple :

Soit le jeudi 21 août dernier délai pour la semaine du lundi 1 au vendredi 5 septembre.

Toutes les inscriptions et réservations se font sur le portail famille



Réservation Restauration scolaire

La réservation doit être faite sur le portail famille le jeudi précédant la semaine souhaitée.

Exemple :

Soit le jeudi 28 août dernier délai pour la semaine du lundi 1 au vendredi 5 septembre.



Le mercredi c'est 3 accueils de loisirs

La Guyonnerie – Les 4 COINS – Léopold Gardey



Réservation périscolaire **MERCREDI**

La réservation doit être faite sur le portail famille le jeudi précédant la semaine souhaitée.

Exemple

Soit le jeudi 28 août dernier délai pour le mercredi 3 septembre

**Une difficulté ?
Une question ?**

Les services municipaux
restent à votre disposition :
01 69 18 24 51 ou 44
periscolaire@bsy.fr

Horaires pour arriver et quitter les ALSH :

- entre 8h et **9h15** le matin
- entre 17h et **18h30** le soir

Afin de répondre aux besoins des familles, deux options d'inscription sont possibles le mercredi :

- une inscription à la journée
- une inscription à la demi-journée avec repas (départ à 13h30)

**Attention
pas d'accueil à la
demi-journée
durant les vacances**



Calendrier des inscriptions à l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

Période	Dates des vacances	Dates pour inscription
VACANCES D'AUTOMNE 	Du vendredi 17 octobre après la classe au lundi 3 novembre 2025 au matin	Du mardi 9 septembre au dimanche 21 septembre 2025 minuit
VACANCES DE NOËL 	Du vendredi 19 décembre 2025 après la classe au Lundi 5 janvier 2026 au matin	Du mardi 4 novembre au dimanche 16 novembre 2025 minuit
VACANCES D'HIVER 	Du vendredi 20 février après la classe au lundi 9 mars 2026 au matin	Du mardi 6 janvier au dimanche 18 janvier 2026 minuit
VACANCES DE PRINTEMPS 	Du vendredi 17 avril après la classe au lundi 4 mai 2026 au matin	Du mardi 3 mars au dimanche 15 mars 2026 minuit
VACANCES D'ÉTÉ 	Du vendredi 3 juillet après la classe au Mardi 1er septembre 2026 au matin	Du mardi 28 avril au dimanche 10 mai 2026 minuit

Inscriptions et réservations
à effectuer uniquement sur le



Fiche de renseignements en ligne

On vous guide...

Pour inscrire votre enfant aux activités périscolaires, il est **indispensable et obligatoire** de remplir la fiche de renseignements.

La fiche de renseignements est en ligne sur le portail famille, vous n'avez donc plus de papier à remplir et à retourner.

Vous trouverez ci-dessous un lien d'un petit tutoriel pour compléter cette fiche de renseignements.

La démarche se fait en 3 étapes :

- **Etape 1** : vérifier les informations de santé de chacun de vos enfants
- **Etape 2** : Vérifier les contacts, autorisés à venir récupérer vos enfants sur temps périscolaire
- **Etape 3** et dernière étape : « créer l'inscription » à la fiche de renseignements.



Les modules d'inscriptions et de réservations aux activités n'apparaîtront sur votre interface qu'une fois que vous aurez complété la fiche de renseignements en ligne et qu'elle sera validée par les services

Tutoriel

Fiche de renseignements en ligne



C'est parti...

[CLIQUEZ-ICI](#)

RAPPEL

Il est impératif de prévenir le référent périscolaire de l'absence de l'enfant lors des activités périscolaires (matin, soir, étude et ALSH mercredi) : par téléphone ou par sms (*voir coordonnées en page 2*)

Tous les justificatifs d'absence (cantine / périscolaire / études / ALSH) sont à adresser au service périscolaire par mail avant la fin du mois : periscolaire@bsy.fr



IMPORTANT

Les réservations abusives empêchent d'autres familles, réellement dans le besoin, de bénéficier d'un mode de garde.

Des pénalités sont donc appliquées par jour et par enfant aux familles lorsqu'une absence n'est pas justifiée.

10€

Accueil de loisirs : mercredi & vacances

2€

Accueils : matin, petit soir, grand soir, études dirigées.

Le service périscolaire reste à votre écoute pour prendre en compte des inscriptions ou des annulations qui seraient liées à des situations familiales particulières telles que des changements d'emploi du temps, etc...

Les familles en garde alternée doivent prendre contact avec le service Périscolaire avant de procéder aux inscriptions sur le Portail Famille.

periscolaire@bsy.fr
ou
sur rendez-vous
au 01 69 18 24 51

SUR LE PORTAIL FAMILLE, vous retrouverez :

- Le descriptif des activités périscolaires (accueils périscolaires, accueils de loisirs, études, restauration scolaire...),
- Le règlement intérieur,
- Les calendriers d'inscription,
- Les tarifs,
- Les modalités et la liste des documents nécessaires pour le calcul du quotient familial,
- Les coordonnées utiles, ...



INSCRIPTION aux différentes activités en ligne à partir du 1^{er} août 2025

- Inscription aux différentes activités selon les calendriers fournis.

• 1^{ère} date à retenir : réservations pour la cantine et le périscolaire **au plus tard le jeudi 28 août 2025**

INSCRIPTION



• 2^e date à retenir : inscription et réservations pour les vacances d'Automne : **du 9 au 21 septembre 2025**

INFORMATION TRAVAUX

Végétalisation de la cour de l'école maternelle de La Guyonnerie

Transformation complète de la cour de l'école maternelle de La Guyonnerie. Fini le béton, place à la nature ! Dans une dynamique de lutte contre les îlots de chaleur et de renaturation des espaces, la cour de l'école maternelle de la Guyonnerie a fait peau neuve durant cet été.

La cour a été repensée avec les enfants, les enseignants et le périscolaire. Elle intègre maintenant :

- Des **zones végétalisées**,
- Des **aires de jeux naturelles** (espaces verts, buttes, copeaux...),
- Des **espaces ombragés** pour jouer ou faire classe dehors,
- Une gestion plus intelligente de l'**eau de pluie**.

Une cour plus verte, plus fraîche, plus agréable... et surtout plus adaptée aux fortes chaleurs !

**Venez découvrir la nouvelle cour :
LUNDI 1ER SEPTEMBRE A 18H00**



TRAVAUX EN COURS

Découvrez dans le magazine de septembre tous les travaux réalisés durant l'été dans nos écoles

Rénovation énergétique de l'école maternelle Léopold Gardey

Avec un investissement total de plus de 2,5 millions d'euros (1,7 million d'euros en 2025 et 800 000 euros programmés en 2026), la rénovation énergétique de l'école Léopold Gardey constitue le plus gros chantier de l'été 2025. Il vise à rénover intégralement la maternelle, installée dans les bâtiments C et D : le premier accueillera les salles de classe maternelles, le second sera dédié à l'accueil de loisirs.

Ces bâtiments seront mieux isolés, plus économes en énergie, et équipés de **panneaux solaires** pour produire de l'électricité. L'intérieur sera totalement réaménagé pour améliorer le confort des enfants, des enseignants, des Atsems, des animateurs...

Les travaux comprennent :

- L'isolation thermique renforcée des bâtiments qui deviendront plus économes en énergie,
- L'installation de panneaux photovoltaïques pour une production électrique renouvelable sur place,
- Des aménagements intérieurs pour plus de confort fonctionnel pour les enfants, les enseignants et les animateurs (peintures, sol, etc.)

Un périmètre sécurisé de travaux a été délimité dans le groupe scolaire afin de permettre la poursuite de l'activité pédagogique pendant les travaux.

Un fonctionnement repensé pour permettre la poursuite des cours durant les Travaux

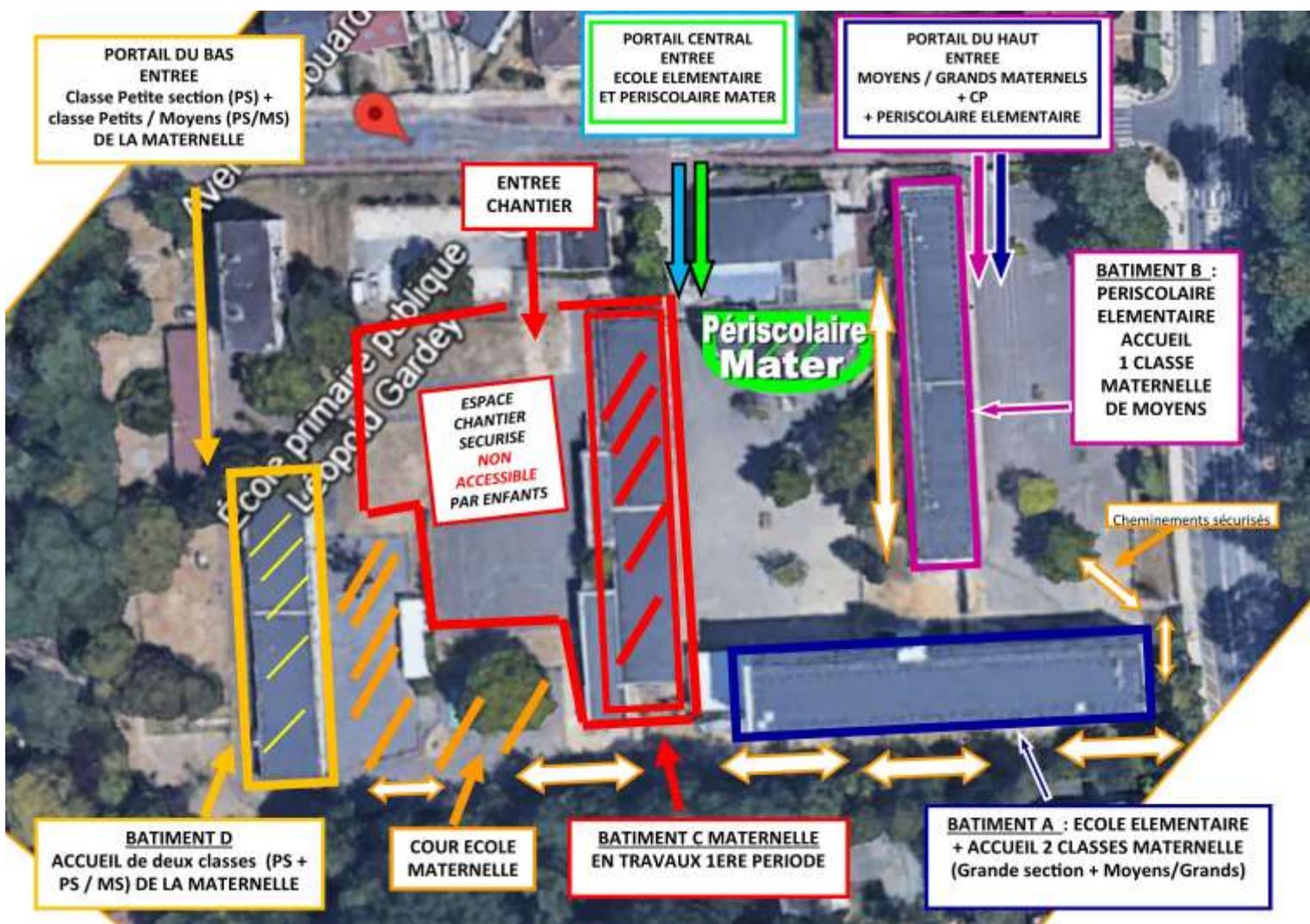
Suite aux réflexions partagées entre la Ville, la direction de l'école, les enseignants, les équipes périscolaires et les architectes maîtres d'œuvre du chantier, une organisation a été mise en place pour assurer la continuité de l'accueil scolaire et périscolaire sur le site tout au long des travaux :

- **Les enfants d'une classe de « petite section et d'une classe « petite section / moyenne section** : seront accueillis dans le bâtiment D pendant la première phase (travaux sur le bâtiment C), **avec une entrée par le portail du bas**. Une fois le bâtiment C rénové, ces classes y seront transférées, libérant le bâtiment D pour la suite du chantier.

- Une classe de moyenne section, une classe de Grande section et une classe de Moyenne section / Grande section : seront accueillies dans une salle du bâtiment B (libérée par le périscolaire élémentaire) et dans deux classes du bâtiment A. **Les enfants emprunteront le portail de la cour du haut pour rejoindre leur classe.**

Accueil de loisirs maternel : il se tiendra durant toute la durée des travaux dans la « salle bleue » située sous le restaurant scolaire, accessible par le portail central.

Une signalétique spécifique a été installée pour accompagner les familles dès la rentrée.





RAPPEL

Comment bénéficier du Chèque Activités Jeunes

La Ville de Bures aide toutes les familles à inscrire leurs enfants à une activité associative avec le Chèque Activités Jeunes.

Ce dispositif permet aux parents de bénéficier d'une aide financière allant de 50€ à 120€ pour inscrire leur enfant de 6 à 16 ans à une activité sportive, culturelle ou artistique. Tous les enfants d'une même famille sont concernés.

Créant l'an passé, ce dispositif s'élargit pour cette 2e édition en intégrant les familles des quotients 7, 8 et 9.

La Ville encourage la pratique d'activités variées et enrichissantes en aidant au développement des associations.

Les modalités d'utilisation du Chèque Activités Jeunes.

- Les familles du Quotient 1 à 9 retirent, auprès de la Ville, leur Chèque Activités Jeunes (1 chèque par enfant de 6 à 16 ans).
- Lors de l'inscription ou de la ré-inscription de votre enfant vous présentez le Chèque Activités Jeunes à l'association proposant l'activité choisie.
- L'association vous demande alors de régler le montant restant, après déduction de la valeur du Chèque Activités Jeunes du coût total de l'activité.
(Exemple : 100 € (montant de l'activité) - 50 € (valeur du Chèque) = 50 € à régler).
- Ensuite, l'association se rapprochera de la mairie pour obtenir le règlement correspondant à la valeur du Chèque Activités Jeunes remis.

Comment bénéficier de cette aide financière ?

Cette aide prend la forme d'une prise en charge d'une partie de l'adhésion par l'émission d'un chèque valable une saison pour une inscription par enfant. La valeur sera déterminée en fonction de la tranche du Quotient Familial du foyer de rattachement de l'enfant.

Les familles se situant entre le quotient 1 à 9 durant l'année scolaire passée (2024/2025) bénéficient du Chèque Activités Jeunes.

Comment retirer son Chèque Activités Jeunes ?

- à l'accueil de la mairie dès le mercredi 18 juin 2025
- ou lors du forum des associations le 7 septembre prochain sur le stand dédié « Jeunesse »

Les modalités d'utilisation pourront vous être réexpliquées sur place.

Quel montant pour quel quotient ?

- Quotient 1 : 120€
- Quotient 2 : 100€
- Quotient 3 : 80€
- Quotient 4 : 70€
- Quotient 5 : 60€
- Quotient 6 : 50€

Nouveauté

+ les Quotients 7, 8 et 9 :
50€

